

CORONAVIRUS

Les patrons de PME face au maquis des aides

- Prêts garantis par l'Etat, chômage partiel et reports de charges font partie des dispositifs les plus utilisés.
- Certains dirigeants peinent à s'y retrouver, mais la réactivité de l'Etat est saluée.

CRISE

Laurence Albert
@L_Albert
avec Nicole Buysse (à Lille)

« Quand un chef d'entreprise garde le silence, ce n'est pas bon signe. Après le mouvement des "gilets jaunes" et les grèves, la crise sanitaire est parfois la goutte d'eau. Il y a un risque qu'ils baissent les bras, malgré les aides. » Pierre Goguet, le président des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) en est persuadé : certains petits patrons ne se releveront pas de cette crise inédite qu'ils affrontent seuls et mal armés. Les CCI ont pris le taureau par les cornes. En sus des dizaines de milliers d'appels hebdomadaires, elles contactent les dirigeants dont elles n'ont aucune nouvelle. « Beaucoup sont désespérés. Nous voulons nous assurer qu'ils connaissent bien toutes les ressources auxquelles ils peuvent prétendre. La panoplie des aides est très fournie, d'autant que l'Etat, réactif, voire proactif, la complète et l'affine chaque semaine », fait valoir Pierre Goguet. Prêts bancaires garantis par l'Etat (PGE) réalisés par les banques et bpfirance, fonds de solidarité, report de charges sociales et fiscales, rééchelonnement des crédits, chômage partiel, avances remboursables, aides à la reprise... rarement telle palette aura été déployée en si peu de temps.

Besoin de compréhension
La réactivité de l'Etat est saluée du côté des PME. Mais pour beaucoup d'entre elles « l'enjeu n'est pas de savoir tout ce qui existe, ou ce qui est compliqué à mettre en œuvre, mais déjà de comprendre ce à quoi ils ont droit », assure Bruno Delcampe, fondateur de SOS Entrepreneurs.

« Nous avons monté notre PGE seuls, car les experts-comptables sont débordés. Il a été très rapide à monter, et la banque l'a accepté tout de suite. »
Il a été très rapide à monter, et la banque l'a accepté tout de suite. »

BERTRAND CAILLE
PDG du groupe Caille

« Il y a un énorme besoin de compréhension de la part des entreprises. Les dispositifs sont nouveaux et s'adaptent régulièrement », confirme Gaëtan Rudant, le directeur général de la Directe Ile-de-France, dont les services reçoivent 200 à 300 sollicitations par jour. Plus l'entreprise est grande, plus les questions sont précises. Chaque nouveau dispositif, chaque évolution, comme l'abaissement du seuil déclenchant le fond de solidarité, entraîne son lot d'interrogations.

« Nous sommes interrogés sur tous les sujets, y compris les aides financières. Mais le dispositif le plus sollicité est indéniablement celui de l'activité partielle avec 195 000 demandes et 2,2 millions de salariés en Ile-de-France mi-avril », souligne Gaëtan Rudant. Laflux, général en France, a généré un ralentissement des délais de traitement. « Cela a été compliqué de se connecter au début », selon Bertrand Caille, patron de son groupe de transport à Laon (250 salariés, 31 millions d'euros de chiffre d'affaires), qui a expérimenté le chômage partiel. D'après le gouvernement, les choses rentrent progressivement dans l'ordre.

Dispositifs simples

« Les entreprises se sont emparées très vite des dispositifs les plus simples, au type report de charges. Le chômage partiel, et le PGE sont également très utilisés », observe Pierre Goguet. « Depuis le 25 mars, 9 milliards d'euros de prêts bancaires garantis par l'Etat ont déjà été approuvés, concernant 70 000 entreprises », rappelait mardi 14 avril aux sénateurs Thomas Courbe, le directeur de la Direction générale des entreprises.

« Nous avons monté notre PGE seuls, car les experts-comptables sont débordés. Il a été très rapide à monter, et la banque l'a accepté tout de suite », témoigne le PDG de Caille. Il faut dire que, douché par la crise de 2008 le dirigeant avait beaucoup épargné, conservant trois mois de trésorerie devant lui.

Mais le PGE fonctionne « à condition que les banques jouent le jeu » ce qui n'est pas le cas de toutes, tempère Alain Darnoncour, président de la CPME Nord. « Il faut pouvoir fournir un bilan, et pour ceux qui ont racheté des boîtes en difficulté, il reste difficile de trouver un bon bilan ». Thierry Cardinael, à la tête de la société de conseil aux entreprises Exaeco (5 personnes), a ainsi vu s'envoler en quelques jours le fruit de plusieurs mois de travail. Monter son PGE

l'oblige à anticiper son activité sur six mois, une gageure. Même son de cloche chez l'entreprise de tissage Art de Lys, à Lys-les-Zanoux, qui a vu son carnet de commandes passer de 40 jours à 2 jours. La majorité des 15 salariés est au chômage partiel. Le dirigeant, Nicolas Bonne, a demandé un PGE qui couvre 20 à 25 % de chiffre d'affaires. Il estime que « c'est compliqué car la banque demande des prévisions, or on ne sait pas combien de temps cela va durer ».

Face à un certain nombre de dysfonctionnements et d'incohérences, Bercy s'est penché sur le sort des entreprises en difficulté, en sauvegarde, ou mal notées, qui souvent, se voient refuser les aides. « La prime de solidarité est une bonne chose. En revanche, sur le PGE, les banques qui continuent de porter malgré tout une petite part du risque, ne jouent pas le jeu pour ces entreprises. Celles qui sont en période d'observation et en plan de continuation n'ont droit à rien. J'ai eu des chefs d'entreprise en pleurs » raconte Bruno Delcampe. L'exécutif a beau resserrer les mailles du filet, certains restent encore à la porte. « Les collectivités ont lancé des aides complémentaires qu'il ne faut pas hésiter à solliciter », conseille Pierre Goguet. ■



Pour beaucoup de dirigeants « l'enjeu n'est pas de savoir tout ce qui existe, ou ce qui est compliqué à mettre en œuvre, mais déjà de comprendre ce à quoi ils ont droit », assure Bruno Delcampe, fondateur de SOS Entrepreneurs. Photo iStock

Trois illustrations des mesures de soutien

Dans la Somme ou les Deux-Sèvres, trois dirigeants expliquent comment ils ont sollicité l'Etat pour passer le cap.

Guillaume Roussange
— Correspondant à Amiens
et Stéphane Frachet
— Correspondant à Tours

● UN PRÊT DE 1,5 MILLION D'EUROS POUR LES JARDINS DE L'ORBRE

Le fabricant de jus de fruits et de sodas Les Jardins de l'Orbre s'apprêtait à mettre en service sa nouvelle unité de transformation à Bressuire (Deux-Sèvres) quand la crise est arrivée. 6 millions d'euros ont été mobilisés. Autrement dit, il a fallu agir vite, selon Alain Peridy, le propriétaire de cette société de 62 salariés et de 9,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. « Mes cinq banquiers m'ont donné des accords verbaux pour un PGE de 1,5 million d'euros.

C'est à l'instruction chez bpfirance », dit-il. De quoi alimenter ses besous en fonds de roulement, payer ses charges et ses salaires.

Pour le reste, il a obtenu « très facilement » des reports de crédits. « L'un d'eux avait même anticipé ma demande », se réjouit-il. Reste les reports de charges : « Le plus simple serait d'en annuler une partie pour annuler notre endettement », espère cet entrepreneur qui mise sur une reprise tonique pour éponger ses dettes.

● VALENTIN RECOURT AU CHÔMAGE PARTIEL EN ATTENDANT LA REPRISE

Après un surcroît de commandes en début d'année, lié aux difficultés d'approvisionnement des grossistes en Chine, Valentin, le spécialiste des équipements sanitaires, basé à Feuquières-en-Vimeu (Somme), a dû faire face à un effondrement de son activité de 30 % en mars et de 80 % en avril. Si l'entreprise a pu maintenir un semblant d'activité, 80 % de ses

effectifs — une centaine de personnes en temps normal — ont dû être temporairement mis au chômage.

« Les services de l'Etat ont été très réactifs. Notre dossier déposé le vendredi a été accepté le mardi suivant. Pour le constituer, nous avons joint des attestations de clients et fournisseurs certifiant de l'arrêt de leur activité, mais aussi l'avis favorable du CSE », indique Arnaud Valentin, PDG de l'entreprise. La demande est effectuée pour 15 jours par mois jusqu'au mois de juin, en attendant une reprise de l'activité. « L'objectif, pour nous, comme pour nos fournisseurs, est de passer le cap en vue de la reprise des chantiers, qui ne sont pas annulés, mais reportés. »

● BOUTTÉ PRÉSENTE UN PLAN SUR TROIS MOIS POUR OBTENIR LE PGE

Spécialiste du décolletage multi-matériaux pour l'industrie, médicale notamment, la robinetterie ou le secteur du luxe, l'entreprise

Boutté (Somme) tourne au ralenti depuis le 17 mars. Seulement 15 % de la fabrication de produits industriels, ou à destination des grandes surfaces de bricolage, est assurée. « Face à l'arrêt brutal du flux de commandes, nous avons mis au chômage partiel 120 salariés sur 140 et pris contact avec notre banque commerciale, puis avec bpfirance », explique Gilles Buridard, PDG de Boutté.

L'entreprise a bâti différentes hypothèses, en fonction desquelles elle a présenté un plan de trésorerie sur trois mois. « Le coût de la garantie appliquée pour le prêt garanti par l'Etat est de 0,25 % la première année, ce qui n'est vraiment pas très cher. C'est un bon appui, grâce auquel, si la crise ne dure pas trop longtemps, des entreprises, avec un bon historique et une bonne note Banque de France, peuvent passer ce cap difficile », espère le dirigeant, qui étudie encore l'octroi d'une prime aux salariés volontaires pour travailler durant la crise. ■

Le fabricant de stimulateurs cardiaques MicroPort-CRM au bord de l'asphyxie

Confrontée à une brusque chute de chiffre d'affaires, cette ETI ne pourra pas faire face à ses échéances de mai. Les prêts sollicités tardent à se concrétiser.

Dominique Malécot
@DMalecot

Un comble. MicroPort-CRM, numéro cinq mondial des dispositifs cardiaques implantables, tels que pacemakers, défibrillateurs et

resynchronisateurs ventriculaires, est au bord de l'infarctus ! Basée à Clamart (Hauts-de-Seine), cette entreprise, qui a été l'une des toutes premières à concevoir et fabriquer des stimulateurs cardiaques il y a une cinquantaine d'années, a besoin de près de 60 millions d'euros dès la mi-mai pour survivre aux effets de l'épidémie de coronavirus.

« En France comme dans le reste du monde, les hôpitaux et les médecins sont mobilisés par cette crise terrible du Covid-19. Les cardiologues ne

peuvent plus gérer que les urgences et il n'y a plus d'implantations planifiées de dispositifs », explique Benoît Clinchamps, président de MicroPort-CRM. Conséquence, à la mi-avril, son chiffre d'affaires avait déjà chuté de 60 % en France et de 52 % dans le reste du monde.

Limitier les sorties de cash

Benoît Clinchamps n'a pas attendu d'en arriver là pour se tourner vers les dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement. « Nous

avons fait une demande de prêt garanti par l'Etat dès le 13 mars et nous avons eu une première réponse de bpfirance un mois plus tard », remarque le dirigeant.

Reste que la banque qui doit apporter la majeure partie des fonds, garantis à 90 % par bpfirance lui semble ne pas avoir encore pris toute la mesure de l'urgence qu'il y a pour le seul français du secteur à trouver une solution.

« En attendant, je suis assis sur la caisse, je contrôle chaque sortie

de fonds », insiste Benoît Clinchamps. Déjà, 118 des 405 salariés que le groupe emploie en France (950 dans le monde) sont en chômage partiel, essentiellement les représentants commerciaux et le support de ventes. Difficile d'aller beaucoup plus loin. « Nous devons maintenir un effectif suffisant pour produire les appareils utilisés pour les urgences », rappelle le dirigeant.

Surtout il doit coûte que coûte maintenir l'effort de recherche et

développement « qui tourne à 95 % », car la technologie progresse très vite.

Sa maison mère, le groupe chinois MicroPoint qui produit d'autres dispositifs médicaux, et dont il assure près du tiers du chiffre d'affaires, doit lui permettre d'investir 300 à 350 millions d'euros en France au cours des cinq prochaines années. Dans l'immédiat, ses actionnaires, qui doivent faire face à la crise en Asie, sont dans l'incapacité de l'aider. ■